



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 5 décembre 2022 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Alain DURO, Michel FARENC, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER.
Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jacques DHAM, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC , M. Alain BUCHACA

Mme Emmanuelle AZEMA-CARLES donne procuration à M. Francis BOUTES

M. Francis FORTE donne procuration à M. Alain DURO

Mme Alice ARRAEZ donne procuration à Mme Francine GERARD

M. Jacques DHAM donne procuration à M. JPierre SIMO-CAZENAVE

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à Mme Sandrine MICHAUD

M. Sylvain HAGER donne procuration à M. Alain JARLET

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

261-2022 Tarifs Eau et Assainissement 2023

M. Le Président informe que compte tenu des augmentations des pièces et fournitures, le coût de l'énergie ainsi que l'ensemble des travaux d'investissement en cours et à venir présentés en Conseil d'Exploitation,

Vu la proposition du Conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement en date du 06 décembre 2022 de modifier les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessous,

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à :

- VOTER les tarifs de redevances d'eau potable et d'assainissement collectif présentés en annexe 1 :
- AUTORISER M. le Président à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu'à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de celle-ci

LE CONSEIL, Après avoir pris connaissance de la proposition de tarifs pour l'année 2023, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-VOTE les tarifs tels que proposés en annexe 1

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents à intervenir en exécution de celle-ci

Annexe 1 : tarifs eau potable et assainissement collectif année 2023 (part communautaire)

COMMUNES	Part fixe eau potable HT	Part variable eau potable HT	Part fixe assainissement HT	Part variable assainissement HT
Causses et Veyran	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Fos	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Fouzilhon	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Gabian	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Montesquieu	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Murviel	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Neffiès	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Pailhès	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Puimisson	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Puissalicon	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Saint Génies de Fo	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Vailhan	56 €	1.40 €	52 €	1.30 €
Abeilhan			52 €	1.30 €
Cabrerolles			52 €	1.30 €
Margon			52 €	1.30 €
Pouzolles			52 €	1.30 €
Roujan			52 €	1.30 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

